

LA PROBLEMATIQUE DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le Président,

Une fois de plus, ma délégation est heureuse de prendre parole au cours de ces assises pour dire un mot sinon plus sur l'assistance aux victimes, une des obligations importantes et essentielles de notre Convention.

Selon l'esprit et la lettre de la Convention, l'assistance aux victimes implique une prise en charge plus ou moins intégrale partant des soins pré-hospitaliers jusqu'à la réinsertion socio-économique sans occulter les implications juridiques, en rapport avec l'égalité de chance pour tous dans l'immédiat et avec projection sur l'avenir.

Pour la République Démocratique du Congo, il y a lieu de retenir que ~~de~~ façon générale des efforts doivent être systématisés pour que le travail à fournir dans ce contexte soit le plus raffiné possible, car, concernant des populations pour la plupart provenant des milieux socio-économiques défavorisés.

Certes, qu'il existe en République Démocratique du Congo un certain nombre de centres hospitaliers de référence, ce pendant il y a lieu de noter que la plupart d'entre eux sont situés loin des lieux où les accidents sont les plus fréquents sans occulter le fait qu'ils sont presque tous moins lotis en médicaments de première nécessité.



Point n'est besoin de nous attarder sur les véritables raisons qui ont conduit à cette carence. La République Démocratique du Congo se trouve depuis 1990 dans une longue transition et nous espérons qu'avec le Gouvernement actuel le take off sera finalement effectif.

Quant aux centres spécialisés en ^{la} matière, il en existe en nombre très insuffisant pendant que leur capacité d'accueil est réduite sans parler de leur sous-équipement.

Toutefois, au-delà de cet handicap de taille, les contacts sont en cours entre services techniques pour dégager une fois pour toute un tableau de bord, chiffré des besoins réels et urgents.

Dans l'entre temps quelques victimes civiles et militaires ont été appareillées par le centre orthopédique de Kalembelembe et le centre des personnes handicapées de Kinshasa avec l'apport financier de plusieurs partenaires dont le CICR.

Au niveau du Ministère de la Défense Nationale, une direction s'occupant des invalides de guerre a été instituée en même temps que le fond social pour prendre en compte les besoins des victimes des forces combattantes.

Il est important de relever que la République Démocratique du Congo qui se trouve présentement dans la période post-conflit et contrainte à assumer une courte transition politique avec plusieurs priorités, se trouve parfois dans l'obligation de reléguer au second plan certains secteurs importants telle l'obligation d'assister les victimes des mines.

Ce qui demeure vrai, est que la détermination à mieux faire l'emportera pour que mon pays soit en même de s'assumer au regard des obligations qu'il lui incombe.

Aussi, cette opportunité est-elle propice une fois de plus pour lancer un appel en direction de tous les partenaires pour qu'ils conjuguent avec nous des efforts dans l'optique de matérialiser toutes nos obligations dans le délai requis dans la perspective de la tenue prochaine de la 1^{ère} Conférence d'examen.

Je vous remercie.